

APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de son fonctionnement,
Volley Belgium renouvelle la fonction non rémunérée suivante

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DES RENCONTRES (NOC-CNR)

Le président de la Commission Nationale des Rencontres (ci-après dénommé NOC-CNR) est membre d'une des ailes de Volley Belgium et est nommé par le Conseil d'Administration de Volley Belgium.

Conformément à l'Article 10.1.1 du ROI, le président élu de la NOC-CNR compose sa commission. Outre son président, la commission est composée d'au moins une personne de chaque aile. Le président de la commission peut y ajouter des membres supplémentaires en fonction de la répartition des tâches. La NOC-CNR et ses sous-commissions (voir ci-dessous) se réunissent régulièrement à son initiative. Si le président est empêché, un adjoint prend en charge cette responsabilité.

La composition de la commission est approuvée par le Conseil d'Administration de Volley Belgium au début de chaque saison sportive. Le président représente sa commission au Conseil d'Administration de Volley Belgium et soutient ce dernier par les conseils d'experts de sa commission. Par des rapports d'activités (bilingues), le président de la NOC-CNR informe l'Assemblée Générale de Volley Belgium du fonctionnement de sa commission lors de l'année civile écoulée ainsi que les perspectives d'avenir.

POUVOIRS DE LA COMMISSION NATIONALE DES RENCONTRES

- Conseiller le Conseil d'Administration sur toutes les questions concernant l'organisation de la compétition ;
- Exécuter les décisions prises par le Conseil d'Administration. Exécuter les tâches qui lui sont confiées par le Conseil d'Administration ;
- Coordonner les tâches liées à la composition des séries nationales (Ligue, Nationale 1, Nationale 2 et Nationale 3 - hommes et femmes), y compris la détermination des montants et des descendants. Responsabilité finale des changements de calendrier dans les compétitions susmentionnées ;
- Régler les litiges entre les clubs nationaux en ce qui concerne le championnat et la coupe ;
- Elaborer les calendriers des compétitions régulières et de la coupe, y compris les matchs tests et les tours finaux, en tenant compte de toute obligation internationale des équipes et des joueurs dans le cadre de la CEV et/ou de la FIVB ;
- Programmer la Coupe de Belgique, y compris le tirage au sort ;
- Elaborer le règlement des compétitions nationales (y compris la Coupe) et en contrôler le respect en permanence. Infliger des amendes en cas de violation aux règlements ;
- Coordonner les championnats nationaux des jeunes, en collaboration avec les commissions jeunes des deux ailes ;
- Autoriser d'autres matches et tournois de clubs nationaux (Supercup, tournois amicaux, tournois internationaux, ...) ;
- Suivi de la communication concernant les rencontres (résultats corrects, remplissage correct des feuilles de match, plaintes, etc...). Suivre et coordonner de manière active et proactive tous les

points relatifs à Volley Admin (VV), Fedinside (FVWB) et à l'utilisation de VolleySpike et ce avec le support de ses adjoints.

- Homologuer les salles, le matériel sportif et le matériel technologique utilisés dans les séries nationales (avec le soutien de la sous-commission "Homologation") ;
- Maintenir le contact avec les autres commissions de Volley Belgium pour les sujets d'intérêt commun et avec les organismes extérieurs auxquels Volley Belgium peut avoir confié certaines tâches susmentionnées ;
- Intéresser les médias et assurer la communication vers ces derniers ;
- Proposer un budget annuel au responsable financier de Volley Belgium ;
- Attirer des collaborateurs ad-hoc, lorsque la NOC-CNR le juge nécessaire.

QUE PEUT-ON ATTENDRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ?

- Être familier avec les séries nationales du volley-ball belge. Poursuivre dans le respect des décisions prises la réforme de la compétition en consultation avec toutes les parties.
- Jouer le rôle de coordinateur (neutre du point de vue linguistique) au sein de sa commission et contribuer ainsi au bon fonctionnement de la NOC-CNR, au développement et au bon fonctionnement de l'organisation du championnat de volley-ball national.
- Avoir une très bonne disponibilité (par téléphone, courrier, ...). Être à l'écoute, résoudre des problèmes de façon pro-active.
- Être parfait bilingue (écrit et parlé).
- Assumer la responsabilité des tâches qui sont attribuées à votre commission, prendre des initiatives, faire des propositions et travailler en mettant l'accent sur les résultats.

Les candidatures doivent être soumises par courrier recommandé au secrétariat de Volley Belgium, avenue Huart Hamoir 48, 1030 Bruxelles, au plus tard le 10 avril 2021 (le cachet de la poste faisant foi). Les candidatures reçues permettent au Conseil d'Administration de se faire une idée de la connaissance du volleyball belge, de la fédération et de son organisation, d'une part, et de se faire une idée précise de la motivation à assumer cette fonction, d'autre part.

Les candidatures reçues seront discutées au Conseil d'Administration de Volley Belgium le 15 avril 2021. Le président de la commission est élu pour un mandat de quatre (4) ans.